**Le conseil d’administration actuel**

**+**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SIÈGES** | **MEMBRE** | **SECTEUR ET EXPERTISE** | **NOM** |
| Siège 1  Élection impaire | Organisation | **Loisir et culture**  Loisir culturel, loisir, bénévolat, concertation milieu | Jean-Louis Bélisle  Vice-président |
| Siège 2  Élection paire | Organisation | **Sport**  Activités sportives, plein air et activité physique, santé globale, JQ | Michaël de Grandpré  Administrateur |
| Siège 3  Élection impaire | Organisation | **Municipale**  MRC, municipal, développement, infrastructure, aménagement | Guy Dupuis  Administrateur |
| Siège 4  Élection paire | Organisation | **Éducation**  Scolaire, centre de service, pédagogie, jeunesse | Marjolaine Arsenault  Présidente |
| Siège 5  Élection impaire | Individu-expert | Expertise **spécialisée**  Clientèles, familles, jeunes, personnes handicapées, gens âgés | Annie Belcourt  Administratrice |
| Siège 6  Élection paire | Individu-expert | Expertise **professionnelle**  Comptabilité, droit, gouvernance, éthique, intégrité | **POSTE VACANT**  Administrateur |
| Siège 7  Élection impaire | Individu-expert | Expertise **gestion**  Stratégie, affaires, finances, technologie, événementielle | Pascal Bédard  Trésorier |
| Siège 8  Élection paire | Individu-expert | Expertise **communication et ressources humaines**  Relation publique, réseautage, marketing, bénévolat | Ginette Richard  Secrétaire |

**Dirigeants-dirigeantes :** 4 administrateurs (présidence, vice-présidence, secrétaire, trésorerie)

***Mandats…*** 2 ans renouvelables, max. 4 mandats consécutifs

* Aucun siège réservé pour les membres collaborateurs
* Minimum 1 personne âgée de 35 ans et moins
* Minimum 1 personne issue d’au moins trois MRC sur cinq
* Maximum 3 personnes issues d’un même territoire de MRC
* Équilibre respectant la représentativité régionale
* Équilibre sociodémographique et homme-femme
* Pas plus d’un délégué d’une même organisation ou municipalité
* Sans conflit d’intérêts en tant que fournisseurs de biens à LSCQ
* Intérêts marqués pour la mission
* Disponible et résidant ou œuvrant ou ayant un lieu d’affaires sur le territoire
* Être âgé de 18 ans et plus

*\*Pour les 4 dirigeants, possibilité d’un 5e mandat de transition*

***Éligibilité…***

Les conditions essentielles pour être admissibles à devenir administrateur de la Corporation sont :

* Être une personne physique majeure;
* Avoir une bonne connaissance du milieu;
* Détenir une expertise utile et qui correspond au profil de compétence développé par le conseil d’administration;
* Pour devenir administrateur, il est nécessaire d’être membre de la Corporation, ou d’être le délégué d’une personne morale membre de la Corporation;
* Avoir rempli le formulaire/candidature.
* Avoir rempli sa déclaration annuelle d’intérêt

***Pouvoirs généraux…***

Les administrateurs de la Corporation administrent les affaires de la Corporation et passent, en son nom, tous les contrats que la Corporation peut valablement passer; d’une façon générale, ils exercent tous les autres pouvoirs et posent tous les autres actes que la Corporation est autorisée à exercer et à poser en vertu de ses lettres patentes ou à quelque autre titre que ce soit.

Le conseil d’administration assume notamment les tâches suivantes :

* Élaborer, proposer et interpréter la mission de la Corporation, il en interprète les règlements généraux;
* Réviser au moins aux deux (2) ans, les règlements généraux et les lettres patentes et les mettre à jour s’il y a lieu;
* Élaborer et proposer les grandes orientations de la Corporation; il approuve notamment le plan d’action annuel développé par la directrice générale, qui contient les indicateurs quantifiant les cibles à atteindre, les programmes d’activités et l’affectation des ressources et des services;
* Effectuer au moins deux (2) fois par année un suivi de l’avancement du plan stratégique;
* Adopter les prévisions budgétaires de la Corporation et les états financiers préparés par l’auditeur indépendant;
* Adopter un budget d’exploitation annuel au plus tard trois (3) mois après le début de l’année financière;
* Dresser, annuellement, le profil des compétences complémentaires dont il a besoin pour atteindre ses objectifs et réaliser son plan pluriannuel de développement;
* Effectuer, périodiquement, une évaluation de son fonctionnement et de la contribution des administrateurs;
* S’assurer de l’existence d’un processus d’accueil des nouveaux administrateurs;
* S’assurer que les administrateurs ont accès à de la formation en matière de gouvernance;
* Voir à l’engagement de la direction générale, déterminer ses conditions de travail et l’évaluer;
* Adopter, examiner périodiquement et faire un suivi de l’application de ses politiques.